

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021-12-15-004
Séance du 15 décembre 2021

Date de convocation : 9 décembre 2021

Date d'affichage de la convocation : 9 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Montluel s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Romain DAUBIÉ, Maire.
La séance a eu lieu en public.

PRESENTS : Romain DAUBIÉ, Christian GUILLEMOT, Anne FABIANO, Philippe BELAIR, Aurore SAMIER, Karine GARNIER, Gilbert BARRIQUAND, Christiane GUERRERO, Christian PRADIER, Laurence RAVEROT, Patrick RENARD, Franck GENILLON, Josette SAVARINO, René BERTRAND, Virginie BECQUET, François CREVOLA, Maryse PACCARD, Jean-Paul DA SILVA, Carine MOUSTAUD, Inès DUBOIS, Pascal JUSSEAUME, Jean-Claude PERON, Nathalie MONDY, Amara BOUDIB.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Irène TOST (procuration à Romain DAUBIÉ) Jean-Luc CHARVET (procuration à Karine GARNIER), Corinne DEBARREIX-PAGE (procuration à Romain DAUBIÉ), Manon RIGOLLIER (procuration à Anne FABIANO), Mustafa SAIRKAYA (procuration à Christiane GUERRERO)

ABSENT EXCUSÉ : 0

SECRETAIRE DE SEANCE : Franck GENILLON

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 24

Pouvoirs : 5

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle

Rapporteur : Romain DAUBIÉ

Monsieur le Maire rappelle que les subventions allouées aux associations pour l'année 2021 ont fait l'objet de délibérations le 7 avril 2021 et le 10 juin 2021.

Une modification est aujourd'hui à apporter à la liste des subventions du 7 avril 2021 modifiée le 10 juin 2021, pour permettre l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 200 € au Comité des œuvres sociales des agents de la ville de Montluel.

La nouvelle subvention allouée, d'un montant total de 200,00 €, sont financées par la reprise de 200,00 € sur la provision pour subventions exceptionnelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'ADOPTER les modifications suivantes à la liste des subventions pour l'année 2021, comme suit :

Nom association	Montant inscrit au BP	Montant à adopter
Comité des œuvres sociales - Subvention exceptionnelle	0,00 €	200,00 €
Provision subventions exceptionnelles	38 092,70 €	37 892,70 €

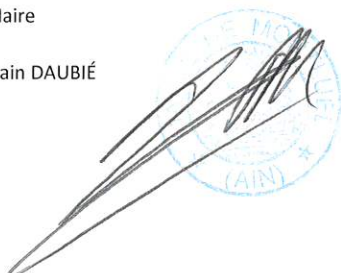
- D'ACCORDER les subventions exceptionnelles comme précisées supra pour l'année 2021 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à mandater ces subventions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Approuvé à l'unanimité,

Pour extrait certifié conforme
je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

Le Maire

Romain DAUBIÉ



Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Le Maire

Romain DAUBIÉ

